

QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je vais passer la parole à Monsieur MAREAU, qui a des questions à nous poser.

⇒ Monsieur MAREAU : Je ferai quand même une remarque sur cette assemblée. Je vois que vous respectez à la lettre les demandes de restriction de température demandées par le Gouvernement puisque nous n'avons pas très, très chaud.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Ah ?

⇒ Monsieur MAREAU : Oui.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : D'accord.

⇒ Monsieur MAREAU : Je pense que je ne suis pas le seul à le ressentir.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Je n'ai pas froid.

⇒ Monsieur MAREAU : Si, cela peut s'améliorer pour les prochaines assemblées. Enfin, j'espère que la température extérieure sera différente.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Nous vous fournirons des moufles et des écharpes.

⇒ Monsieur MAREAU : Voilà. J'ai donc cinq questions à vous poser. Je vais faire comme d'habitude, je les pose une par une ? Je ne sais plus.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Posez vos questions et j'y réponds. Ne vous inquiétez pas.

⇒ Monsieur MAREAU : D'accord. Ma **première question**. Nous avons inauguré, le 13 janvier, notre Médiathèque incluse dans l'Apostrophe. Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur le 1 % artistique. Comme nous pouvons le lire sur le site Internet du ministère de la Culture, « *le 1 % artistique est une mesure qui consiste à réserver, à l'occasion de la construction ou de l'extension d'un bâtiment public, une somme permettant la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le lieu* ». Nous souhaiterions savoir où a été mis le 1 % et la somme que cela représente. Nous en profitons pour vous rappeler que Bruno BELHAU n'a plus de lieu à son nom et qu'il serait bien de relancer notre jumelage avec Bückeburg.

Deuxième question. Nous venons d'apprendre le départ de la manageuse de commerce. Cela est une bonne occasion pour faire un bilan du passage de cette personne. Ceci a-t-il été prévu ?

Troisième question. Nous avons découvert dans la presse les articles de la pollution de la Vaige. Comme le dit un président d'association, cela n'aurait jamais dû arriver. Nous pouvons tous en faire le constat malheureux. Maintenant, qu'avez-vous mis en place pour que cela ne se reproduise pas ? Nous aimerions aussi savoir quel était le coût de cette intervention pour un malheureux bidon d'huile qui flottait depuis plusieurs jours dans cette rivière puisqu'il semblerait que, en plus des gendarmes, des pompiers et des services municipaux il y aurait eu aussi des entreprises extérieures qui seraient intervenues. Ce type de catastrophe doit aussi servir de leçon sur les conséquences écologiques, mais aussi économiques par le coût que cela a pu représenter.

Quatrième question. Sur le port de Sablé, nous avons pu constater que des places de parking sont réservées à une entreprise. Nous aimerions avoir une explication sur cette exception alors même que des riverains ou des commerçants souhaiteraient aussi avoir cette chance.

Cinquième question. Vous avez pu nous dire que la rentrée scolaire de septembre 2022 s'était très bien passée. Il semble qu'il n'en est pas de même depuis cette date. Nous découvrons que, maintenant, il y a des problèmes à l'école Gilles Ménage. Pouvez-vous nous informer un peu plus sur cette situation qui semble très problématique ? Pouvez-vous aussi nous rassurer sur la situation de la cantine des écoles de Saint-Exupéry et Gai Levant et que tout est revenu à la normale, ainsi que concernant le problème qu'il y avait à l'école Gai Levant sur le manque d'instituteurs ?

Je vous remercie.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Bien, merci Monsieur MAREAU. Concernant la **première question**, puisque vous avez consulté le site Internet du ministère de la Culture concernant le 1 % artistique, vous avez également dû lire que cette disposition s'adresse au porteur de la maîtrise d'ouvrage de la construction ou de l'extension d'un bâtiment public. En effet, la clause de réhabilitation n'était pas applicable s'agissant spécifique de l'Apostrophe. Vous devez également vous souvenir que, lors de la séance du mois de décembre dernier, notre assemblée a délibéré sur la réciprocité des opérations entre la Ville et la CDC du Pays sabolien s'agissant de l'Apostrophe. J'imagine également qu'il ne vous a pas échappé que, au cours de cette présentation, la maîtrise d'ouvrage de l'Apostrophe a été portée dans son intégralité par la Communauté de communes du Pays sabolien. Puisque vous me semblez ne pas avoir saisi cette nuance, je vais bien évidemment faire part de vos interrogations au Président de la Communauté de communes et à son Vice-Président en charge de la Culture.

Concernant Bruno BELHAU, il n'y a effectivement plus de lieu à son nom. Je pense que nous allons travailler ensemble sur le sujet. Je sais que cela vous tient à cœur. Comme cela a déjà été évoqué, nous n'avons trouvé aucune trace de réflexion engagée sur ce dossier à la reprise du sujet de l'Apostrophe. Ceci étant, nous allons nous atteler à cette question. Je sais que si je vous le demande, vous allez répondre « présent » sans problème.

Concernant votre question sur le jumelage, je me permets de vous rappeler que le Règlement Intérieur du Conseil Municipal limite à cinq le nombre de questions possibles par groupe, Monsieur MAREAU. Comme vous souriez, vous le savez pertinemment et je fais remarquer à cette assemblée que dans votre première intervention, qui porte en premier sur le 1 % artistique, il y a en fait trois questions différentes. Ce n'est pas grave, j'ai déjà fait preuve de mansuétude en répondant à votre question sur Bruno BELHAU. Ceci étant, comme c'est le début de l'année, je vais également vous répondre s'agissant du jumelage. J'ai d'ores et déjà prévu d'échanger avec le Maire de Bückeburg, Axel WOHLGEMUTH. Nous allons avoir un échange téléphonique.

À l'avenir, Monsieur MAREAU, si j'ai toujours grand plaisir à répondre à vos questions orales, je vous demande quand même de vous référer au Règlement Intérieur et de le respecter, comme tout le monde.

Concernant **deuxième question** sur le départ de notre manageuse de commerce, j'ai demandé qu'un bilan de son action soit dressé et qu'il soit présenté lors de la prochaine Commission, si tant est que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un bilan puisque nous parlons quand même d'une mission qui est dimensionnée sur un minimum de trois ans. En tout cas, il y aura un retour sur ce qui a été fait. C'est ce que j'ai demandé aux services.

Concernant votre **troisième question** portant sur la pollution de la Vaige, et notamment sur les moyens à mettre en place pour que cela ne se reproduise pas, vous comprendrez aisément, Monsieur MAREAU, qu'il ne nous est pas possible aujourd'hui de surveiller les agissements de personnes qui pensent que les rivières sont des poubelles et que l'on puisse y jeter sans scrupule tout et n'importe quoi. Prise de conscience collective, mais surtout un simple sens du civisme permettrait une meilleure préservation de notre environnement naturel.

Sur le point précis que vous évoquez, une mauvaise prise d'information, une lacune de localisation du bidon d'huile de vidange ont engendré un retard d'intervention des services concernés. Je tiens à rappeler quand même que, une semaine après, nous avons également retrouvé un bidon d'huile de vidange dans la Vaige. Il y a quand même un sujet. L'entreprise spécialisée AMA est intervenue, en complément du SDIS, pour la mise en place d'un deuxième barrage pour déployer une méthode écologique afin d'absorber l'huile avec de la tourbe. Le montant de l'opération s'est élevé à 1 600,14 euros. Ce sont effectivement des moyens et de l'argent public qui ont été dépensés pour remédier à un geste irresponsable. Cet acte est condamnable. Là-dessus, je vous rejoins totalement.

Concernant votre **quatrième question** sur le port de Sablé, la première convention d'exploitation, qui date du 13 mars 2001, mentionne dans son article 3 que des emplacements de stationnement et de dépôt sur les terre-pleins sont mis à disposition du bénéficiaire. Depuis cette date, cette convention est renouvelée chaque année, sans questionnement de votre part sur le sujet

d'ailleurs, Monsieur MAREAU. Du coup, nous allons regarder cela d'un peu plus près. Il y a un sujet aussi sur cela.

Sur votre **cinquième question**, concernant les écoles, nous avons été informés fin janvier qu'une enseignante était en arrêt sur l'école Gilles Ménage et qu'elle n'était pas remplacée pour l'instant. Esther LEBOULEUX était présente ce matin aux côtés des parents d'élèves devant l'école afin de leur manifester notre soutien. Dans le même temps, moi je répondais aux questions de quelques parents d'élèves de l'école de Gastines qui ont aussi des inquiétudes. Bien évidemment j'ai pris attache, avec Esther LEBOULEUX et l'IEN afin de leur exprimer notre inquiétude face à cette situation. Comme vous le savez, la nomination des enseignants ne relève hélas pas de la compétence municipale. À ma connaissance, à ce jour, l'équipe enseignante de Gai Levant est complète. Une enseignante est également absente depuis une semaine à l'école Saint-Exupéry. Les enfants ont été répartis, dans un premier temps, dans les autres classes et une enseignante remplaçante a pris ses fonctions ce matin.

Avec Esther LEBOULEUX nous nous interrogeons également sur les répercussions inhérentes à ces situations. En effet, au-delà du déficit d'enseignement très dommageable pour les enfants, cela fait beaucoup entre le COVID et ce qui se passe aujourd'hui avec les absences. Même si nous devons nous féliciter aujourd'hui d'avoir des classes en plus qui vont ouvrir, s'il y a déjà des pénuries d'enseignants sur les classes actuelles, je m'inquiète de ce qu'il va se passer pour la suite, très concrètement. Nous l'avons fait remonter. Ces manquements de l'Éducation Nationale coûtent aujourd'hui très cher aux contribuables Saboliens en termes de services périscolaires et de cantine, les accueils du matin, du soir. C'est un vrai sujet aujourd'hui.

Concernant la restauration scolaire, la mise en place des selfs et une réorganisation minutieuse des équipes périscolaires ont permis d'absorber les deux listes d'attente sur les écoles Gai Levant et Saint-Exupéry depuis début janvier. C'est opérationnel. Tous les enfants sont donc accueillis et dans de bonnes conditions. En revanche, je m'interroge de ne pas envoyer les factures des repas qui ne sont pas pris par les enfants parce que les professeurs sont absents et les envoyer à l'Éducation Nationale, parce que, à un moment, il va falloir qu'ils prennent aussi leurs responsabilités pour tout cela.

Voilà ce que je souhaitais vous apporter comme réponses.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 13 mars 2023 à 19 heures dans cette même salle. Espérons que le printemps soit là et qu'il fasse moins froid. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 h 26.
